Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602269-20251128-D20251104-DE

# COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

**Département du Morbihan**

## Séance du 28 novembre 2025

**Membres en exercice :** 13
**Membres présents** : 8
**Votants** : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 28 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 21 novembre 2025

**PRESENTS** : Marie-Hélène HERRY, Pierrick PILORGET, Florence NASSOY, Mickaël THEBAUD, Tugdual GATTE, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène NEVES,

**ABSENTS EXCUSÉS** : Alexis POUBEAU (pouvoir à Mickaël THEBAUD)

**ABSENTS** : David GAUTIER, Ludovic LEVIGOUREUX, Eric LAROCHE, Neima TROGER

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Pierre-Yves HERBERT est nommé secrétaire de séance.

## CONVENTION ENTRE OBC ET LE CABINET ECOFINANCE — D 2025-11-04

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'une convention est envisagée entre OBC et Ecofinance, qui aura pour mission de fournir au bloc communal une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- L'amélioration de l'équité fiscale,
- L'optimisation des ressources fiscales des communes et de l'EPCI par leur produit de taxe foncière et de taxe d'habitation (TH sur les résidences secondaires et locations de courte durée),
- L'anticipation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations prévue effective pour 2026,
- Une fiabilisation des données relatives à l'occupation ou à l'état de certains bâtis.

Cette convention porte sur les modalités de mise en application du dispositif proposé par le cabinet EcoFinances, entre OBC et les Communes adhérentes.

A noter que seule OBC peut déclencher la convention avec le cabinet EcoFinance, et que les communes sont libres de participer ou non.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de signer la convention entre OBC et ÉCOFINANCE à 8 voix pour, 1 abstention.**

Le Maire,

Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Yves HERBERT